



## FICHE D'INFORMATION ET PRÉSENTATION DU CABINET

### LA FONTA CONSEIL

NOM COMMERCIAL : **ADREM GLOBAL®**

CONFORME À L'ARTICLE 325-5-1 (ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2013, ANNEXE III) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF  
ET À L'ARTICLE L.521- 2 DU CODE DES ASSURANCES



En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

Le Document d'Entrée en Relation (ci-après « DER ») fournit des informations essentielles à nos clients ou prospects sur notre cabinet de Conseil , sur nos activités et sur la réglementation applicable à nos métiers. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation réglementaire.

Ce document doit être remis lors de notre premier rendez-vous. Nous pourrions éventuellement vous le faire signer pour que notre cabinet puisse apporter la preuve de sa remise.

Il pourra vous être soumis de nouveau en cas de mise à jour significative des informations concernant notre cabinet.

#### ADREM GLOBAL



Le Cabinet **ADREM GLOBAL** (LA FONTA CONSEIL) est une EURL au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 820 015 311 00013 .

Son siège social est situé au 3 rue des demoiselles de St Cyr 78210 SAINT CYR L'ECOLE.

NAF/APE : 7022Z

Conseils pour les affaires et la gestion des entreprises conseil en gestion de patrimoine (CGP) et en investissements financiers et assurantiels courtage en assurance (COA)

Après 30 années dans des fonctions Marketing et commerciales en banque-assurance, dont 12 comme directeur du développement de la filiale spécialisée en Epargne Salariale d'un grand groupe Mutualiste, Gonzague LA FONTA a créé en 2016 le cabinet de conseil en rémunération adRem. Il accompagne des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Formateur, auteur d'ouvrage sur la retraite, et agissant comme consultant et courtier quotidiennement au côté des dirigeants et leurs experts-comptables sur ces sujets, sa vision du marché et son approche globale en font un spécialiste reconnu en Epargne et Retraite d'Entreprise (ERE).

Le cabinet entend apporter un service d'accompagnement, unique et personnalisé, en vue de satisfaire l'ensemble de ses clients.

Liste des intermédiaires habilités à distribuer des solutions en partenariat avec le cabinet :

- Néant

Personnel salarié habilité à la distribution de produits d'assurance :

- Néant

Personnel salarié non habilité à la distribution de produits d'assurance :

- Néant

## PRESTATIONS

Le **CABINET ADREM GLOBAL**, après analyse des informations recueillies auprès de ses clients et de ses prospects, peut procéder à :

- Du Courtage en Assurance de personnes ;
- Du Courtage en Assurance de biens ;
- Du Courtage en Épargne salariale ;
- De l'Audit et du Conseil en protection sociale ;
- De l'Audit et du Conseil en stratégie retraite ;
- De la Gestion de budget.

## STATUTS LÉGAUX, AGRÉMENTS ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Afin de garantir un cadre de sécurité à nos clients, et de nous astreindre à travailler dans les règles de l'art, toutes les accréditations pour chaque profession ont été obtenues. Ces accréditations sont la garantie, pour nos clients, de notre volonté de respecter les réglementations en vigueur et de notre capacité professionnelle dans ces domaines.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des intermédiaires en assurance, Banque et finance (ORIAS) sous le numéro **17004585**.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation, au titre des activités suivantes, sur le site de l'Orias :

<https://www.orias.fr>

**COA** (Courtier en assurances ou de réassurance) : Le **CABINET ADREM GLOBAL** exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L.521-2 (courtier catégorie B) du code des assurances.

Catégorie contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR - 4 place de Budapest - 75436 Paris cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré sous le numéro **E 008 727** auprès de l'**ANACOFI** (Association Nationale des Conseillers Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le cabinet s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Association (CIF) dont il est adhérent.

### ADREM GLOBAL



## RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code des assurances, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de :

MMA IARD SA,  
14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9

Police N° 114231724

### ACTIVITÉS GARANTIES

- Conseils aux entreprises, formation, conseil patrimonial : 1.000.000 € par sinistre sans limite par an
- Courtage d'assurances : 2,5 M € par sinistre et par an
- Conseiller en investissements financiers : 1 M € par sinistre et par an
- Garantie financière 115 K€ par année d'assurance

#### ADREM GLOBAL





## PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CABINET

Nom	Solutions	Type d'accord	Mode de rémunération
APRIL	Santé - Prévoyance	Convention de courtage	Commissions
€ ABEILLE Assurances	Prévoyance Epargne	Convention de courtage	Commissions
BENEFIZ	Santé - Prévoyance collective	Convention de courtage	Commissions
CARDIF	Prévoyance Epargne	Convention de courtage	Commissions
DIGITAL INSURE	Prévoyance Pro	Convention de courtage	Commissions
ENTORIA	Santé - Prévoyance	Convention de courtage	Commissions
€ ERES	Épargne salariale - Retraite	Convention de courtage	Commissions
GAN	Santé - Prévoyance Retraite	Convention de courtage	Commissions
GENERALI	Santé - Prévoyance Retraite	Convention de courtage	Commissions
GROUPAMA	Épargne salariale - Retraite	Convention de courtage	Commissions
MALAKOFF HUMANIS	Santé - Prévoyance collective	Convention de courtage	Commissions
SWISSLIFE	Santé - Prévoyance collective	Convention de courtage	Commissions

€ Cette mention signifie que le Cabinet réalise un chiffre d'affaire très important avec le partenaire en question. Cela peut impliquer que le cabinet a tendance à privilégier ce partenaire pour certain(s) type(s) de solution(s) d'assurance.

Le CABINET ADREM GLOBAL ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune compagnie d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans le CABINET ADREM GLOBAL.

### ADREM GLOBAL



## RÉMUNÉRATION DU CABINET

### **Concernant les solutions d'investissement en assurance-vie :**

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur la totalité des frais d'entrée, après déduction de la part acquise à l'assureur et/ou la société qui nous autorise à commercialiser le produit. Le montant de ces frais s'élève au maximum à 5 % sur chaque versement sur lesquels 0.50% sont conservés par l'assureur ; auquel peut s'ajouter une fraction des frais de gestion d'un montant maximal de 1,50% par an.

### **Concernant les solutions d'investissement en assurance retraite :**

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur la totalité des frais d'entrée, après déduction de la part acquise à l'assureur et/ou la société qui nous autorise à commercialiser le produit. Le montant de ces frais s'élève au maximum à 5 % sur chaque versement sur lesquels 0.50% sont conservés par l'assureur ; auquel peut s'ajouter une fraction des frais de gestion d'un montant maximal de 1,50% par an.

### **Concernant les solutions d'assurance :**

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur les commissions prévues pour la commercialisation des différents contrats que ce dernier distribue :

- Produits de Prévoyance : Commissions de distribution entre 5% et 30% / 5% à 20 % en commissions récurrentes..
- Produits de Santé : Commissions de distribution entre 5% et 30% / 5% à 20 % en commissions récurrentes.
- Produits Assurance emprunteur : Commissions de distribution entre 5% et 40 % / 5% à 15 % en commissions récurrentes.

#### **ADREM GLOBAL**



## RÉMUNÉRATION DU CABINET

### Suivi en protection social :

Pour cet acte, le CABINET est d'ores et déjà rémunéré par une fraction des frais de gestion relative aux contrats distribués, ainsi qu'une fraction des rétrocessions des supports financiers choisis dans les contrats d'investissements qu'il fait souscrire.

### Ordre de mission spécifique :

Le cabinet peut être amené à percevoir des honoraires sur les missions de conseil qu'il effectue. Les honoraires sont calculés sur la base des tarifs de conseil présentés dans le tableau ci-dessous :

Mission(s)	Montant HT	Montant TTC
Tarif Horaire	350 €	420 €
Suivi annuel des stratégies	650 €	780 €
Audit Retraite	2 000 €	2 400 €
Audit Choix du statut du dirigeant	2 000 €	2 400 €
Audit Arbitrage Rémunération	3 000 €	3 600 €
Mission - Rédaction "Accords entreprise"	3 000 €	3 600 €
Mission - Traitement "Accords entreprise"	500 € à 1 500 €	600 € à 1 800 €

### ADREM GLOBAL



## COMMUNICATION

La communication entre le CABINET ADREM GLOBAL et le client pourra avoir lieu selon les modalités suivantes :

- Conversations téléphoniques au 06.29.30.11.66
- Mail sur la boîte : [g.lafonta@adrem.global](mailto:g.lafonta@adrem.global)
- Rendez-vous physique chez le client / au bureau également
- Rendez-vous téléphoniques / visioconférence

Conformément aux dispositions de code des assurances, vous pourrez obtenir avec le concours du CABINET ADREM GLOBAL qui s'engage à vous assister dans leur obtention, la communication d'informations plus précises auprès d'établissements bancaires, fournisseurs et Compagnies d'assurances.

## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation vos interlocuteurs habituels peuvent être contactés selon les modalités suivantes :

Par courrier : CABINET ADREM GLOBAL 3 rue des demoiselles de St Cyr 78210 SAINT CYR L'ECOLE.

Par mail : [g.lafonta@adrem.global](mailto:g.lafonta@adrem.global)

Vos interlocuteurs habituels s'engagent à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.
- Dans le cas où la réponse obtenue ne vous satisfaisait pas, veuillez adresser votre demande à l'adresse : [g.lafonta@adrem.global](mailto:g.lafonta@adrem.global)
- Si au terme de ces échanges, la réponse du cabinet ne vous satisfait pas ou en l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'Assurance, organisme externe et indépendant :

### ADREM GLOBAL





## SAISIR UN MÉDIATEUR

### CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

### ASSURANCE

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110 75441 Paris Cedex 09  
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org>

### ANACOFI

Médiateur de l'Anacofi,  
92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

### RGPD

Le CABINET ADREM GLOBAL traite vos données personnelles afin d'établir votre devis / contrat.

Le destinataire des données est le personnel habilité du CABINET ADREM GLOBAL ainsi que ses partenaires assureurs et tout intervenant au contrat. Afin de permettre la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, des données à caractère personnel vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat), peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles.

Le transfert de données est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (responsable de traitement à sous-traitant) conformément à la Loi Informatique et libertés. Vous pouvez obtenir une copie de ces clauses sur demande.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de limitation au traitement, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant votre demande à CABINET ADREM GLOBAL à l'attention du DPO à l'adresse [g.lafonta@adrem.global](mailto:g.lafonta@adrem.global) (avec copie d'une pièce d'identité).

Vous pouvez également établir des directives sur le sort de vos données après le décès. Vous avez la faculté d'introduire une réclamation :

- En adressant un email à [g.lafonta@adrem.global](mailto:g.lafonta@adrem.global)
- En dernier recours sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ou par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

### ADREM GLOBAL